



Commune de Merbes-le-Château

Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Art L1122-17. Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article précédent et il sera fait mention si c'est pour la 2^{ème} ou 3^{ème} fois que la convocation a lieu : en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Art L1122-15. Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil.

Art L1122-26. Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages : en cas de partage, la proposition est rejetée.

Art L1122-27. Sans préjudice de l'alinéa 4, les membres du Conseil votent à haute voix. Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir un mode de scrutin équivalent au vote à haute voix. Sont considérés comme tels, le vote nominatif exprimé mécaniquement et le vote par assis et levé ou à main levée. Nonobstant les dispositions du règlement d'ordre intérieur, le vote se fait à haute voix chaque fois qu'un tiers des membres présents le demande. Seules les présentations de candidats, les nominations aux emplois, les mises en disponibilité, les suspensions préventives dans l'intérêt du service et les sanctions disciplinaires, font l'objet d'un scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages. Lorsqu'il est membre du conseil, le président vote en dernier lieu. L'alinéa précédent n'est pas applicable aux scrutins secrets.

Art L1122-28. En cas de nomination ou de présentation des candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour du scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix. A cet effet, le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire. Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste. La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix. En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

(1) Au cas où l'Assemblée est convoquée pour la 2^{ème} ou la 3^{ème} fois, mettre « avons l'honneur de vous convoquer pour la 2^{ème} (3^{me}) fois.

CONVOCAION DU CONSEIL COMMUNAL

Le Collège Communal convoque le Conseil Communal pour la 1^{ère} fois à la séance qui aura lieu **le Jeudi 28 avril 2022 à 19 h 00 à l'administration communale rue Saint Martin 71 à 6567 Merbes-le-Château**

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
 2. Procès-verbal de la situation de caisse au 31 mars 2022 - Prise d'acte
 3. Fabrique d'Eglise de Labuissière - Compte 2021- Approbation
 4. Fabrique d'Eglise de Merbes-Ste-Marie - Compte 2021- Approbation
 5. Comptes - Exercice 2021 - Arrêt
 6. Plan de Cohésion Sociale - Rapports financier 2021 - Approbation
 7. Plan de Cohésion Sociale - Rapport d'activités 2021 - Approbation
 8. Approbation du projet de convention entre la Commune de Lobbes, de Merbes-le-Château et l'ASBL Conciliation Ethique dans le cadre du PCS 2020-2025
 9. Dotation communale 2022 à la zone de police Lermes - Vote
 10. Poste de Directeur(trice) général(e) de l'administration communale - Déclaration de la vacance - Procédure de désignation par promotion
 11. Poste de Brigadier C1 - Déclaration de la vacance - Procédure de promotion
 12. Conseiller en énergie : Rapport annuel 2021
 13. Réalisation d'une analyse des risques psychosociaux - Approbation des conditions
 14. Règlement de Police de la circulation routière - Sens Unique Limité (SUL) Rue de la Vieille Cure - Décision
 15. TELESAMBRE - Représentant aux Assemblées Générales - Désignation
 16. Centre Culturel Haute-Sambre - Avenant au contrat-programme 2021-2025 - Approbation
 17. IMIO - Assemblée Générale du 28/06/2022 - Ordre du jour - Approbation
 18. Informations diverses
 19. Questions des Conseillers
- HUIS CLOS**
20. Personnel enseignant - Congés de maladie et remplacement - Ratification
 21. Ouvriers communaux (service travaux) - Changement d'échelle barémique (E3 à D2)
 22. Brigadier ff - Désignation au 01/04/2022
 23. Directrice Générale ff - Désignation au 01/05/2022

Par le Collège,

La Directrice Générale f.f.
Estelle LOOSVELD

Le Bourgmestre,
Philippe LEJEUNE

